



Service public de Wallonie – Fiscalité  
 Direction de l'Établissement de la fiscalité des véhicules  
 Avenue Gouverneur Bovesse 29  
 5100 JAMBES

Renvoyez ce document complété, daté et signé  
 exclusivement par courrier postal à l'adresse indiquée ci-  
 contre

**Taxes sur les petites remorques (maximum 750 kg)  
 Déclaration/Révocation à la taxe de circulation**

Le présent formulaire peut servir **soit pour la déclaration d'une remorque** non inscrite à la DIV (MMA≤750 kg) **soit pour la révocation d'une déclaration antérieure.**

Le fait générateur de la taxe pour ces remorques est l'usage effectif sur la voie publique (conformément à l'article 36ter du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus).

**1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

**1.1. IDENTIFICATION**

Nom : ..... Prénom : .....

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*) : ... .. - ... ..

Vous désirez remplir une déclaration pour :

- Vous-même
- Une autre personne physique

Nom : ..... Prénom : .....

N° de registre national (*au verso de la carte d'identité*) : ... .. - ... ..

- Une personne morale

Dénomination : .....

N°BCE : 0 ... ..

Qualité du déclarant : .....

**1.2. ADRESSE**

Rue : ..... Numéro : ... .. Boîte : ... ..

Code postal : ... .. Localité : .....

**1.3. CONTACT**

Téléphone (de préférence GSM) : ... ..

Adresse mail : .....

## 2. LA REMORQUE DÉCLARÉE

### 2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA BASE D'IMPOSITION

Cochez la case adéquate

- Le code DIV du véhicule est :
- AR (remorques normales)
  - BR (remorques pour bateaux)
  - CR (remorques de camping)
  - PR (remorques pour planeurs)

### 2.2. LA MASSE MAXIMALE AUTORISÉE (M.M.A.)

La Masse Maximale Autorisée est de ... .. kg

**Il existe deux barèmes pour les remorques normales jusqu'à 750 kg :**

- MMA jusqu'à 500 kg = 39,34€\*
- MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 81,58€\*

\* Il s'agit des barèmes d'application au 1/07/2020. Ces barèmes sont indexés chaque année au 1er juillet. Ils sont consultables sur le site internet [www.wallonie.be/Fiscalité](http://www.wallonie.be/Fiscalité).

## 3. DATES

**Attention :** Si vous souhaitez révoquer une remorque et en déclarer une nouvelle, vous devez remplir deux fois ce formulaire (une fois avec les données de la remorque à révoquer et une fois avec les données de la nouvelle remorque qui est déclarée).

Vous souhaitez :

- Déclarer une remorque

Indiquez la date de mise en usage de la remorque : ... .. / ... .. / ... ..

- Révoquer une déclaration antérieure

Indiquez la date de mise hors d'usage de la remorque : ... .. / ... .. / ... ..

Attention, cette date ne peut être antérieure de plus de 30 jours par rapport à la date du jour.

Indiquez le **numéro d'identification** de la remorque (il se trouve sur le signe distinctif fiscal) :

D V ... ..

Le signe distinctif fiscal (SDF) est le document envoyé au redevable lorsque la taxe de circulation a été payée, et qui doit toujours accompagner la remorque en circulation.

**La révocation ne sera effective qu'après le renvoi du SDF à nos services.**

## 4. SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

**Date :** ... .. / ... .. / ... ..

**Signature :**

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie ([www.wallonie.be/fiscalité](http://www.wallonie.be/fiscalité)).